

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 avril 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES LANGUES OFFICIELLES

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport annuel du Commissaire aux langues officielles portant sur l'année civile 1993, conformément au paragraphe 35(1) de la Loi sur les langues officielles.

[Français]

En conséquence, conformément à l'article 108(4)a) du Règlement, ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent mixte des langues officielles.

* * *

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

* * *

L'APPEL DES PARLEMENTAIRES DU MONDE ENTIER EN FAVEUR DE LA DÉMOCRATIE EN BIRMANIE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre relativement à la motion que je souhaite proposer.

Cette motion a été rédigée après consultation avec les députés de tous les partis à la Chambre et elle est appuyée par les députés de Kingston et les Îles, de Longueuil et de Kindersley—Lloyd-

minster. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante.

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait engager le secrétaire général des Nations Unies à faire tout en son pouvoir pour obtenir du Conseil de restauration de la Loi et de l'ordre étatique (SLORC) de la Birmanie qu'il prenne les mesures suivantes:

1. qu'il libère immédiatement et sans conditions tous les prisonniers politiques, y compris Aung San Suu Kyi, en donnant des garanties quant à leur complète liberté;

[Français]

Deuxièmement, qu'il assure la mise en oeuvre rapide et complète d'une transition, conformément au mandat donné lors des élections générales de mai 1990 et conformément à la résolution 47/144 sur la situation des droits de l'homme au Myanmar qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1992.

[Traduction]

Je voudrais remercier tous les députés de la Chambre des communes d'appuyer l'appel des parlementaires du monde entier en faveur de la démocratie en Birmanie, initiative lancée par le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

Les députés ont signé des pétitions et je les remercie de leur soutien relativement à cette question essentielle. Je leur sais gré également de souscrire à cette motion ce matin.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1010)

PÉTITIONS

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai le privilège d'intervenir aujourd'hui conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter deux pétitions. Les signataires de la première s'opposent à la décision du ministre du Patrimoine canadien de fermer le bureau de Saskatoon de l'Office national du film, ce qui ferait de la Saskatchewan et de Terre-Neuve les deux seules provinces où l'office ne serait pas présent. Cela aura des répercussions sur la disponibilité des publications de l'Office.

On nous a dit qu'en Saskatchewan, ils en ont assez de chercher par tous les moyens à maintenir la présence d'une institution nationale alors qu'on continue de supprimer ces institutions partout au Canada et plus particulièrement, dans cette province.